



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

# EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL CERTIFIÉ

## Qu'est-ce que ?

L'extrait de plan certifié est une formalité exigée pour constituer un dossier de bail, d'immatriculation d'un terrain, d'autorisation de construire ou de morcellement de parcelles. La demande est adressée au Chef d'Inspection du cadastre territorialement compétent.

## Quels sont les documents à fournir ?

Une demande

600 FCFA à 10000 FCFA (en fonction de l'extrait de plan demandé)